

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Prières des Quarante-Heures. — III Encore un canard. — IV L'heure de Dieu. — V Société d'une messe. — VI Union Saint-Jean. — VII M. l'abbé Joachim Mallette. — VIII Courtes réponses à diverses consultations. — IX En France : A propos de la résistance aux inventaires. — X Angleterre : Campagne politique des catholiques. — XI Aux prières. — XII Ordo des fidèles.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 15 avril

Fête de Pâques et fin du temps pascal.

Prières des Quarante-Heures

SAMEDI 14 AVRIL — Patronage d'Youville.
 LUNDI, 16 " — Couvent de Saint-Laurent.
 MERCREDI, 18 " — Saint-Elzéar.

ENCORE UN CANARD

A la suite d'une audience accordée récemment par le pape à M. Pierpont-Morgan, richissime américain, une feuille londonnienne, connue pour ses *bluffs* audacieux, avait raconté l'histoire romantique d'une lutte entre M. Morgan et le financier Ryan, se disputant l'honneur de placer cinquante millions que le Vatican, mécontent des banques d'Europe, projetait de transférer à celles d'Amérique.

Plusieurs journaux catholiques du Canada ont reproduit cette fausse nouvelle.

L'Osservatore Romano, l'organe du Vatican, la dément catégoriquement, et la traite à la fois de ridicule et de tendancieuse.

L'HEURE DE DIEU

VOICI venir la fête de Pâques, c'est l'époque des conversions. On s'inquiète souvent et on se désole à bon droit sur le sort de telle ou telle personne — tel parent ou tel ami — qui nous est chère. La vie l'emporte comme dans un tournant. Les affaires avec tous leurs soucis et leurs tracas le laissent à peine souffler, le cher homme, à moins que ce ne soient le plaisir et la passion qui le retiennent loin de Dieu. Et nous voyons venir une mère, une sœur ou une épouse, qui nous demande de prier pour lui.

Tout cela, c'est bien. La religion du Christ Jésus n'enseigne pas autre chose que le mystère d'un Dieu mort en croix pour tous. Elle est toute de miséricorde et de bonté. Par conséquent, il ne faut jamais désespérer.

*
*
*

On nous communique du lointain Yukon une histoire de conversion vraiment consolante. « Dans notre hôpital Sainte-Marie, à Dawson, écrit une religieuse de Sainte-Anne (Lachine), nous avons de temps à autre des conversions très frappantes, et, ajoute-t-elle superbement, c'est là notre suprême consolation » !

Ces pauvres Sœurs, qui s'en vont si loin, dans un pays où il fait si froid — où, en janvier dernier, trois semaines durant, le mercure se tint au-dessous de 60° et descendit même jusqu'à 75° ! — l'amour de leur sainte vocation et leur zèle pour la gloire de Dieu les réchauffent et les enthousiasment. Heureuses sont-elles de partager les peines et les joies du vrai missionnaire ! Dans nos centres, ce qu'il s'en trouve des gens qui se contenteraient de geler, et au propre et au figuré !

Mais venons-en à la dernière joie de notre correspondante.

Il y avait à Dawson un vieux Français, qui répondait au nom de Barnabé, vivait comme un païen et allait quand même à son tour manger le pain des bonnes Sœurs et se faire soigner dans leur hôpital. A trois reprises, depuis trois ans, on l'avait hébergé, nourri, soigné et guéri..... Et, sans le lui dire, on le recommandait aux prières, jusqu'à Lachine. Ah ! ce que femme veut est bien voulu.

Le bonhomme n'en jurait pas moins par le Saint Nom de Dieu et par celui de tous les habitants du paradis. Ce qu'il affligeait les Sœurs, l'intéressant Barnabé !

En septembre dernier, il fut apporté à l'hôpital dans un état de souffrances atroces. Il n'y avait presque pas moyen de le soulager. Les nerfs de ses jambes se contractaient tellement qu'il fallait les tenir attachées à sa couchette avec de grosses cordes, bientôt son corps ne fut plus qu'une horrible plaie.

Qu'on s'imagine ce malheureux, tout perclus et tout saignant, « attaché sur son lit de douleur, attendant pendant de longs mois la mort qu'il appelait à grands cris, demandant à tous ceux qui l'approchaient de le délivrer de ses misères, et maudissant le Saint Nom de Dieu et tous les attributs divins ».

« Si nous voulions le consoler, raconte toujours la bonne religieuse, par de pieuses exhortations, il ajoutait de nouveaux blasphèmes à son répertoire ordinaire, au point que pour éviter le scandale nous évitions de lui parler et ne l'approchions que le moins possible, sans toutefois négliger les soins que réclamait son état de souffrance ».

Quand il parle des qualités de la vraie charité, saint Paul dit quelque part qu'elle est patiente..... *patients est !*

Comme c'est vrai.

Cela n'empêchait pas sans doute les douces religieuses et leur aumônier de s'affliger fort de l'endurcissement de Barnabé. Celui-ci n'en avait cure. Près de lui, dans la salle d'hôpi-

tal, on se convertissait et on mourait en paix ? Il continuait à se faire gloire de son opiniâtreté.

Mais, je le répète, ce que femme veut est bien voulu. La lutte se faisait contre l'obstination de Barnabé, ardente et généreuse. Les neuvaines succédaient aux neuvaines.

* * *

L'heure de Dieu allait sonner pourtant. Tant de charité ingénieuse et de pieuse confiance ne pouvaient rester sans récompense. Le cher Barnabé allait être vaincu par la grâce. Lisez bien le récit, très simple mais très éloquent, de cette conversion si consolante.

« Le 9 janvier, écrit la Sœur, j'obtins la permission de mettre dans sa chambre la relique de la vraie croix. Ce fut comme un exorcisme. Aucun blasphème, aucun jurement ne sortirent plus de la bouche du malade, qui se sentait soulagé sans savoir pourquoi. Je me hasardai à lui parler de prière. A ma grande joie, il répéta volontiers « l'oraison dominicale » et « la salutation angélique ». Il accepta avec confiance deux verres d'eau de Notre-Dame de Lourdes que le révérend Père (l'aumônier) nous avait procurée. Enfin, le 23 janvier, en la fête des Epousailles de la Sainte Vierge, nous avions le bonheur d'entendre notre pauvre patient demander à se confesser. Depuis lors, il continue de prier et d'offrir ses souffrances en expiation de ses péchés. Il est d'une patience admirable. De lion qu'il était, il est devenu un agneau plein de douceur. Il souffre un peu moins, mais il affaiblit vite et ne peut vivre longtemps ».....

* * *

Avis donc à tous ceux qui auraient, pour la prochaine. Pâques, quelque Barnabé sous la main.

Et merci aux religieuses de Sainte-Anne d'avoir bien voulu nous communiquer ce trait si édifiant.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 3 avril 1906.

M. l'abbé Wenceslas Clément, ancien curé de Saint-Gabriel-de-Brandon, décédé hier à Notre-Dame-de-Grâce, était membre de la Société d'une messe.

M. l'abbé Joachim Mallette, curé de l'Île Bizard, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

M. l'abbé Damase Laporte, ancien curé de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, décédé aujourd'hui à L'Assomption, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 3 avril 1906.

M. l'abbé Joachim Mallette, curé de l'Île Bizard décédé hier, était membre de la *Section d'une Messe* de l'Union Saint-Jean.

Archevêché de Montréal, le 4 avril 1906.

M. l'abbé Damase Laporte, ancien curé de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, décédé hier à L'Assomption, était membre de la *Section d'une Messe* de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

M. L'ABBE JOACHIM MALLETTE

M le curé de l'Ile Bizard est décédé lundi dernier, le 2 du courant, à 8.45 heures du soir. Victime d'une maladie dont la gravité fut reconnue il y a une couple de mois, il profita de ce temps pour se préparer au grand voyage de l'éternité. Il mit donc ordre à ses affaires temporelles et spirituelles ; puis se recueillit, vécut de l'esprit de retraite. Lui si gai, au rire bruyant, il voulait la silence, la solitude. A un ami qui lui demandait s'il n'aimerait pas à avoir un confrère qui demeurerait avec lui pour le distraire, il répondit : « Tu ne saurais croire comme je me distrais seul »

Le Père Blais, C. S. C., fut son dernier confident ; c'est lui qui reçut sa confession générale, qui lui donna l'Extrême-Onction et le prépara à la mort. Et il le fit, nous sommes heureux de lui rendre ce témoignage, avec un dévouement admirable.

M. Mallette meurt âgé de cinquante-quatre ans, dix mois et quelques jours. Il était à Beauharnois du temps où M. Charland était curé. Comme il parlait avec respect de ce vieillard qui présida à la cure de Beauharnois pendant près d'un demi-siècle !

Il fit ses études classiques et sa cléricature au collège de Sainte-Thérèse.

Ordonné prêtre en 1877 à Saint-Antoine-Abbé, il débuta dans le ministère comme vicaire à Sainte-Philomène, puis à Saint-Paul l'Ermite. En 1880, il revenait à Sainte-Thérèse se dévouer dans l'enseignement.

Cette maison brûlait le 5 octobre 1881. M. Mallette, de même que M. J.-B. Proulx, se fit quêteur. Pendant deux ans, il sollicita des secours, tantôt dans les chaires, tantôt à domicile. Dieu sait si c'est une besogne ingrate. M. Mallette l'accomplit avec exubérance de joie, par nature, puis par esprit chrétien. Nombreuses sont les épisodes qu'il racontait à ce sujet. Il

riait de bon cœur des aventures qui lui arrivèrent, et savait faire rire ses confrères.

Mgr Fabre le nommait vicaire à Saint-Charles de Montréal en 1886 ; puis curé à Saint-Hyppolite en 1887 ; et à l'Île Bizard en 1893.

Dans son ministère, il put rencontrer des adversaires, des gens qui ne partageaient pas ses vues, mais pas d'ennemis. On aimait M. Mallette. Il avait si bon cœur.

Sa prédication était simple, claire, vibrante.

L'ordre régnait dans ses livres de compte. Il avait horreur des dettes.

C'est Mgr Racicot qui a chanté le service. Le corps repose maintenant dans l'église de l'Île Bizard, où il avait vécu les treize dernières années de sa vie.

En voyant la tombe se fermer sur cette robuste constitution, sur cet homme qui paraissait l'incarnation de la santé, on se prend à réfléchir sur la fragilité des choses humaines.

R. I. P.

L.-E. C.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

Angélus ou *Regina coeli*



quel moment cesse-t-on de dire l'angélus et quand remplace-t-on cette prière par le *Regina* ? Est-on obligé de réciter le *Regina* au temps pascal ? Peut-on dire le *Regina* en français quand on ne le sait pas en latin ?

1o On commence à dire le *Regina coeli* le samedi saint, à midi, parce que le temps pascal est alors commencé pour se prolonger jusqu'à la veille de la fête de la Sainte-Trinité. On reprend en ce dernier jour, le soir, parce qu'à midi le temps pascal n'est pas encore terminé, la récitation de l'angélus. Ainsi, le changement se fait le samedi saint, à midi ; et au contraire seulement le soir la veille de la Sainte-Trinité.

2o On n'est pas plus obligé de réciter le *Regina* au temps pascal qu'on est tenu de réciter l'angélus le reste de l'année. C'est une pratique de dévotion laissée au libre choix des fidèles. Mais si l'on veut en gagner les indulgences, il faut observer les conditions exigées par les papes qui les ont accordées. Or l'une de ces conditions est que le fidèle qui sait le *Regina* le récite à la place de l'angélus dans le temps pascal. Il n'y a que celui qui ne sait pas cette prière qui peut continuer de réciter l'angélus et en gagner les indulgences.

3o Oul, c'est une règle générale que l'on peut réciter toute prière indulgenciée en n'importe quelle langue vulgaire, pourvu que la traduction en soit exacte et approuvée.

Bénédictio des fonts baptismaux

Il est des années où je ne puis recevoir les saintes huiles à temps, mais seulement le samedi soir ou au commencement de la semaine de Pâques. Dois-je dans ce cas faire la cérémonie avec les anciennes huiles, ou la faire sans huiles, ou enfin omettre cette partie de l'office du samedi saint ?

Vous devez faire alors la bénédiction des fonts baptismaux sans y verser d'huiles saintes (à moins qu'il n'y ait à faire un baptême solennel entre cette bénédiction et la messe, ce qui est très rare en ce pays, dans lequel cas, il faudrait verser les anciennes). Quand vous aurez reçu les nouvelles huiles, vous les verserez privément (au baptistère même) avec le surplis et l'étole de couleur violette, en vous servant des formules du misael. C'est ainsi qu'il faut comprendre les diverses décisions de la Congrégation des Rites sur ce sujet et qui ont longtemps paru difficiles à concilier. S'il se présentait (par exemple le samedi soir) un baptême à faire avant d'avoir reçu les huiles de l'année, il ne faudrait pas se servir de l'eau bénite le matin sans huiles, mais de l'ancienne eau baptismale (de la Pentecôte précédente). On se servirait également pour administrer un malade, de l'huile de l'année précédente. J. S.

EN FRANCE

A PROPOS DE LA RESISTANCE AUX INVENTAIRES

Un peu de doctrine et d'histoire

ETTE question de l'inventaire des églises — combat d'avant-postes, prélude de l'engagement général — en soulève une autre, plus vaste, celle du *droit de résistance à l'oppression de l'injustice légale*.

Question très complexe, et d'ailleurs cent fois résolue ; mais qui aura toujours besoin de l'être, aussi longtemps que, sous les nuages amassés autour d'elle, la violence et la pusillanimité chercheront un abri, l'une pour ses excès et l'autre pour ses défaillances.

Ce problème, que la criminelle folie de nos législateurs a fait passer tout-à-coup des traités de théologie dans le domaine de la vie publique, et qui sera, tout à l'heure, un *cas de conscience* pour trente millions de catholiques, nous n'entendons apporter à sa solution qu'un peu de lumière, empruntée à la *doctrine* et à l'*histoire*.

Quant à la question de doctrine, nul ne nous paraît l'avoir plus clairement élucidée que l'éminent et regretté cardinal qui était, pour les catholiques, un docteur, et pour les autres, « un parfait honnête homme sous la robe du prêtre (1) », Mgr Perraud. Dans cette langue de lumière, qui était la sienne, il l'expose tout au long d'une instruction pastorale publiée en 1880, — au lendemain de l'article 7, et à la veille des premières exécutions contre les religieux. Le titre, à lui seul, est une thèse : *Sur les circonstances dans lesquelles les catholiques ont le droit et le devoir de se défendre*.

(1) M. Schérer. Article du *Temps*, 21 avril 1883.

Les chrétiens peuvent-ils, doivent-ils se défendre lorsqu'ils sont injustement attaqués ?

Le silence et la résignation passive sont-ils en tout temps et en toute circonstance imposés aux disciples de Jésus Christ ?

Dans quelles occasions ont-ils le devoir de parler, d'agir, de combattre pour affirmer, revendiquer ou reconquérir leurs droits (2) ?

A ces questions si nettement posées, l'évêque répond par un principe aussi simple que fécond. S'agit-il d'intérêts ou de conflits tout privés, de questions ou de difficultés purement personnelles, n'engageant en rien les vérités de la religion, la morale, la liberté ou les droits de l'Eglise ? Nul doute qu'en de telles occasions il ne soit loisible au chrétien d'appliquer sans réserve les préceptes ou les conseils de la sainte douceur évangélique ; à la condition, toutefois, — la restriction est d'importance, — qu'une telle attitude ait pour motif déterminant, non une faiblesse pusillanime et un manque de cœur, mais la surnaturelle et courageuse imitation de la patience, de la douceur et de la charité du Fils de Dieu. Mais dans le cas où le silence et l'inaction compromettraient non plus des intérêts privés et personnels, mais la cause générale de la vérité, de la justice, du bien, on n'a pas seulement le droit, on a le devoir de parler et d'agir pour ne pas se rendre complice du mensonge et du mal (3).

Tout s'éclaire à la lumière de ces principes et les contradictions apparentes viennent se fondre dans une parfaite unité. S'il s'agit seulement de nos personnes, de nos affaires, de nos biens, voire même de notre vie ; et si quelque obligation d'un ordre supérieur ne nous fait pas une loi de nous défendre... libre à nous de « tendre la joue droite à qui nous a frappé sur la gauche, et d'abandonner le manteau à qui nous a déjà pris la tunique... » Mais lorsque la vérité, la justice, l'honneur de

(2) Cardinal Perraud, *loc. cit.*

(3) *Idem, loc. cit.*

Dieu, le bien des âmes sont en jeu, le même Jésus-Christ nous invite, par la double autorité de sa parole et de son exemple, à nous faire les défenseurs du droit, à repousser les attaques insidieuses du pharisaïsme de tous les temps, à chasser les vendeurs du Temple, et à demander raison, aux valets du pouvoir, des soufflets injustement reçus.

L'histoire des premiers chrétiens — quoiqu'on ait prétendu — confirme cette doctrine, bien loin de la contredire.

Il est remarquable, tout d'abord, que l'ère des apologistes coïncide avec l'ère des martyrs. Les chrétiens ont su tout à la fois, comme leur Maître, se laisser tuer sans mot dire, et comme leur Maître aussi, lorsqu'il interpellait le valet du Prétoire, repousser avec énergie les calomnies de leurs détracteurs (4). Et qu'on ne dise pas qu'il s'agit là de protestations toutes platoniques. Ne revêt-il pas un tout autre caractère, le fait de ces chrétiens qui, durant la persécution de Valérien, réunis, *en contravention avec la loi*, dans une crypte de la voie Salaria, y demeurent enfermés, puis emmurés, défendant jusqu'à la mort l'inviolabilité du sanctuaire (5) ?

Dans la même période, l'histoire de saint Laurent offre un intérêt caractéristique. Il s'agit ici des *biens temporels* de l'Eglise de Rome, auprès de laquelle le sage diacre remplit en quelque sorte les fonctions de *trésorier de fabrique*. Le fisc impérial convoite ces biens ; et déjà il les a frappés d'un arrêt de séquestre. Mais durant les délais de l'exécution, et nonobstant le texte évangélique : « Si l'on confisque votre tunique, abandonnez encore votre manteau... » l'avisé diacre a su pratiquer, sur les fonds confiés à sa garde, une opération que notre presse officieuse n'hésiterait pas à qualifier de *détournement*. En conséquence de quoi, au jour venu, les agents du domaine éprouvent la désagréable surprise de n'avoir à inven-

(4) Card. Perraud, *loc. cit.*

(5) Cf. P. Allard, *Le christianisme et l'empire romain*, 103.

torier rien d'autre que les béquilles et les besaces des miséreux des bas quartiers de Rome...

Plus tard, sous Dioclétien, ce sont les livres sacrés et le mobilier des églises qui excitent les convoitises du fisc impérial. Là encore, la résistance des chrétiens s'affirme sous des traits qui nous reportent, sans effort d'imagination, bien loin de la Rome du IV^e siècle... Le procès-verbal des perquisitions faites à Cirta existe encore (6). On y voit le sang des défenseurs de l'Eglise couler sur les diptyques sacrés. Ceux qui ont cédé aux exigences de la loi y sont flétris du nom de *Traditores*. Il n'y manque même pas le détail qui provoque le sourire : le coffre-fort ouvert avec effraction, et, apparaissant aux regards désappointés des agents du fisc, quelques chiffons de papiers insignifiants... (7).

Nous pourrions multiplier ces documents. Mais, pour finir, rien ne nous paraît plus caractéristique que la lutte qui a marqué avec tant d'éclat dans la vie de saint Ambroise ; — Ambroise, l'homme au cœur suave comme son nom, préfet avant d'être évêque, et prédestiné — du moins on l'aurait pu croire — par sa carrière antérieure comme par son tempérament au rôle de conciliateur entre l'Eglise et l'Etat.

C'est à Milan, à la fin du IV^e siècle. Le gouvernement est officiellement représenté par l'impératrice Justine — une femme sans principes et n'ayant d'autre mobile que la passion du moment — et par l'empereur Valentinien, un enfant, personnage presque irresponsable ; en réalité le pouvoir est dans la coulisse entre les mains d'une secte, celle des Ariens.

Or, les Ariens convoitent, depuis longtemps, une des basiliques restituées aux catholiques en vertu du Concordat passé entre Gratien et l'Eglise de Milan. Donner à ces convoitises force de loi, du chef de Justine, complice de la secte, et de l'Imperator qui signe tout..., rien de plus facile. Aussi bien,

(6) Paul Allard, *Opus cit.*, 125.

(7) *Idem.*

n'y
leur
song
grou
la di
l'ann
péria
droit
moir
peup
voya
églis
prêt
pour
que
Il
émis
de f
dis,
temp
Il
ress
senc
la v
sur
port
quo
non
Il
carr
(8)
(9)
(1)
(1)

n'y a-t-il pas là de quoi effaroucher les catholiques. Confisquer leur église, la détourner de sa destination, qui voudrait y songer ? On ne prétend qu'à opérer le transfert des biens d'un groupe religieux à un autre ; car enfin, de catholiques à Ariens, la distance est-elle si grande ?... Or donc, dans le courant de l'année 385, Ambroise ayant reçu notification du décret impérial, répondit simplement : « Empereur, vous n'avez pas le droit de violer la maison d'un simple particulier ; encore moins avez-vous celui d'envahir la maison de Dieu (8) ». Et le peuple chrétien de Milan, *simpliste* comme son évêque, et voyant plus haut que les murailles et le mobilier de son église, commença de crier d'une même voix : « Nous sommes prêts à mourir pour la foi de Jésus-Christ (9) ». La résistance se poursuivit, dès lors, avec des péripéties qui nous montrent que « rien de nouveau n'arrive sous le soleil ».

Il y eut des démarches des officieux auprès du clergé. « Des émissaires impériaux, raconte Ambroise, vinrent me supplier de faire en sorte que le peuple ne bougeât point. — Je répondis, comme je le devais, qu'un prêtre ne pouvait pas livrer le temple de Dieu (10) ».

Il y eut des tentatives de transaction : quelque chose qui ressemble de loin à la question des tabernacles. Effrayé en présence du soulèvement de la conscience publique, le préfet de la ville fait aviser Ambroise qu'on renonce à toute prétention sur la basilique intérieure, et qu'on se contentera de la basilique portienne située dans les quartiers extérieurs de la ville. A quoi la foule des catholiques répond avec ensemble : « Non, non, ne cédez rien (11) ».

Il y eut les veilles du jour et de la nuit dans la basilique cernée par la police impériale, dans les rangs de laquelle les

(8) Ambros., *Sermo contra Auxent*, No 29, t. II, p. 871.

(9) *Idem*.

(10) *Epist.*, xx.

(11) *Id.*

recrues de la secte apportaient le langage et les gestes des quartiers borgnes de Milan (12) ».

Il y eut, pour entretenir la sainte contagion du courage et de la foi, la parole de l'évêque et l'*Antiphonie* de l'Assemblée chrétienne, prélude lointain de nos cantiques populaires.

Et il y eut, enfin, le triomphe du droit sur l'injustice légale. Peu à peu les armes tombèrent des mains des soldats, honteux de monter la garde autour d'une église, tandis que les barbares débordaient la frontière de l'empire. Et Ambroise qui avait prononcé, dans le plus fort de la lutte, cette fière parole : « Je suis le sujet des empereurs, mais non pas leur esclave ». Ambroise peut dire bientôt : « La paix est faite. La tempête est passée ; la foi enfile nos voiles et l'équipage vogue de concert (13) ».

Et ainsi se prépare, dans la prière, dans la patience, mais aussi dans la lutte, la victoire finale — que Dieu nous donne !

L'Univers, 17 mars.

Abbé GIRARD.

ANGLETERRE

CAMPAGNE POLITIQUE DES CATHOLIQUES

En faveur de leurs écoles

CN peut affirmer que dans la campagne déjà ouverte, presque toutes les chances sont contre le succès des revendications catholiques.

Il s'agit de savoir si les catholiques conserveront leurs écoles catholiques, dirigées par des maîtres catholiques, écoles et maîtres soumis à la direction des autorités catholiques, toutes choses que leur assurait, ou presque, la loi de 1902.

Contre eux, ils ont la majorité de la Chambre des

(12) *Contrà Auxentinum*, No 16.

(13) *Exposit. Evangel. sec. Lucam*, lib. IX, No 32.

Communes, l'opinion publique des non-conformistes, la partie la plus considérable de l'Eglise anglicane, laquelle Eglise anglicane est prête à lâcher tout plutôt que de courir le risque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Pour eux, ils n'ont que leur bon droit et aussi ce sentiment imprécis d'équité qui se trouve au fond de l'âme anglaise.

Les catholiques cependant n'hésitent pas à faire entendre très haut et d'une façon très précise leurs exigences. Des réunions publiques tenues un peu partout, dans des salles, dans des théâtres, ont vu affluer par milliers les masses catholiques. Les orateurs sont extrêmement véhéments. Mais ce qui frappe, c'est le ton bon enfant, l'excellente humeur qui se manifeste même au moment des plus violents mouvements oratoires.

Les Anglais aiment ces brusques passages de la plaisanterie presque triviale à l'éloquence la plus passionnée.

Ces réunions sont d'autant plus intéressantes que les catholiques ne sont d'accord que sur les questions religieuses ; sur le reste il y a des divergences. Ceux-ci sont tories, ce sont surtout les Anglais ; ceux-là — généralement des Irlandais — sont libéraux, radicaux, démocrates.... Sur la question des écoles, il y a unanimité au point de vue du droit ; il n'y a divergence d'opinion que sur la possibilité d'obtenir la satisfaction de ce droit.

Qu'obtiendront ces gens très braves ? Un avenir très prochain nous l'apprendra ; mais si les catholiques n'obtiennent pas satisfaction *entière*, c'est le vaillant évêque de Salford qui, l'autre jour à Manchester, le signifiait au gouvernement, l'agitation continuera et la loi qu'on prépare ne sera que temporaire, comme toute loi qui viole le droit.

Les débats de la Chambre des Communes seront certainement à la hauteur de ce noble sujet, et l'Eglise catholique ne manquera pas de vaillants et très éloquents défenseurs.

Il y a longtemps que Westminster n'a pas été secoué, oratoirement parlant, comme il va l'être ; mais ici l'éloquence n'est pas une démonstration vaine et théâtrale. Et il ne faut pas douter que l'Eglise catholique n'obtienne beaucoup, même de ses adversaires les plus passionnés, tant il paraît clair que l'Angleterre contemporaine a une horreur instinctive pour tout ce qui est évidemment tyrannie.

AUX PRIERES

M. l'abbé Wenceslas Clément, ancien curé, décédé à Notre-Dame-de-Grâce.

M. l'abbé Damase Laporte, décédé à L'Assomption.

M. l'abbé Joachim Mallette, décédé à l'île Bizard.

Sœur Marie-Immaculata, née Catherine Gallant, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Oakland, Californie.

Sœur Marie-Rose, née Hélène Gauthier, des Sœurs de Sainte Anne, décédée à Lachine.

Sœur Marie-Edwidge, née Mary O'Donnell, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Saint-Jean de Méda, née Maria Labrecque, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Cossard, née Marie-Joséphine Aucoin, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Sainte Olympe, née Marie-Lucie Benoit, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Elizabeth de Hongrie, née Margaret Rourk, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Saint-Adrien, née Marie-Alexandrine Ouimet, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

M. Louis Caron, décédé à Worcester, Etats-Unis.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 15 avril

FÊTE DE PAQUES, double de 1ère cl. avec octave privil. ; d'ici à la Pentecôte, on remplace l'*Asperges* par *Vidi aquam* ; préface de Pâques.— Après vêpres, ant. *Regina cæli* jusqu'au dim. de la Ste-Trinité. J. S.